



FAQ 2023

- Je pratique des compétitions sur route ET sur circuit, dois-je prendre 2 licences ?

OUI

- Les degrés de licence supérieurs sont-ils valables pour les niveaux et les disciplines inférieurs ?

OUI, a) Sauf si une limite d'âge est prescrite. b) Sauf indication contraire dans la présente Annexe. c) Sauf indication contraire dans le règlement sportif de la compétition. (cf article 1.6.1)

- Je pratique des Rallyes en Régularité, quelle licence dois-je prendre ?

Une Licence IT DR à l'année, OU, un Titre de Participation valable pour une seule épreuve et délivrée par l'ASN organisatrice de cette épreuve.

- Est-ce que je peux conserver le même numéro que les années précédentes ?

NON, un numéro sera attribué par licence et celui-ci sera susceptible d'être modifié chaque année.

- Si j'ai 2 licences, une circuit et une route, est-ce que mon numéro reste le même ?

OUI, un seul numéro sera attribué par licence. Les pilotes peuvent être titulaires d'un degré de licence pour Circuits et d'un degré de licence pour Routes, à condition que les deux degrés soient clairement indiqués sur la même licence et qu'il n'y ait qu'un seul numéro de licence. Dans ces cas, la licence est considérée comme une licence unique en cas de suspension. (cf article 1.6.2)

- Dans le cas où je dois prendre plusieurs licences est-il obligatoire d'effectuer les demandes en même temps ?

Cela est préférable mais non obligatoire.

- Dans le cas d'une demande ultérieure pour un autre degré dans la même année : Dans quelles conditions dois-je effectuer ma demande ?

Il faudra remplir un nouveau formulaire, les documents à fournir obligatoirement ne seront pas exigés puisqu'ils auront été conservés.

La première licence devra impérativement être restituée, une nouvelle sera éditée indiquant les deux degrés.

Suis-je tenu de présenter un nouveau certificat médical ?

OUI, si le certificat médical établi lors de ma première demande de licence a été effectué il y a plus de 3 mois.

(Cachet du médecin sur le certificat médical faisant foi)

- Qui est tenu de suivre la formation sur la sécurité des pilotes ? Comment procéder ?

Toute personne qui demande une licence INTERNATIONALE pour la première fois.

<https://elearning.fia.com/learn/register> Remplir le formulaire d'auto-inscription /
CODE BRANCHE : DRIVER-SRG / Confirmer son inscription / Se connecter / Ouvrir tous les modules dans « Driver Safety Training / Choisir sa formation (circuit, route ou junior) / Effectuer sa formation / Télécharger son certificat.